Varsovie, 19 juin.

Les recettes totales à la foire aux laines s'élèvent à 70,500 pouds contre 68,800 l'an dernier. Affaires actives. Les prix de clôture s'établissent comme suit : très fines laines 90 à 1,115, fines 78 à 87, moyennes fines 70 à 77, moyennes 55 à 65 thalers polonais par quintal. La hausse des prix est de 2 à 3 thalers par quintal. Des quantités apportées au marché 42,000 pouds ont été vendus. Des achats suivis ont également eu lieu dans les magasins.

MARCHÉS D'IMPORTATION

Anvers, 23 juin.

(par télégraphe)

En disponible, il a été traité 4 balles Australie, . b. Plata, .. b. Cap et .. Espagne.

Le Havre, 22 juin.

(De notre correspondant particulier)

Laines. — La cote d'hier a été laissée sans changement, sans affaires, mais le marché était ferme et le calme des affaires devait être attribuable au manque de vendeurs; du reste on a payé ensuite 50 centimes de plus pour septembre.

Cet après-midi marché soutenu, mais la cote a encore été laissée sans changement.

A terme on a noté 75 balles Buenos-Ayres dont 25 balles sur septembre à 128.50; 50 b.sur décembre à 129.50.

Bordeaux, 20 juin.

Les peaux de mouton ont eu la vente de 50 b. Montevideo diverses à fr. 107.50 et de 34 b. B.-Ayres diverses de fr. 72.50 à 87.50 les 100 kilos.

Marseille, 20 juin.

Nous continuons à avoir un bon mouvement d'affaires en laines. La fabrique française achète toujours avec assez d'entrain. Prix fermes pour certains genres et plus faibles pour d'autres. Stock 8779 b.

On a cité aujourd'hui la vente de 150 b. Bagdad clades à fr. 140 et d'un petit lot Chypre BS à fr. 102.50 les 100 kilos.

LES PROGRÈS INDUSTRIELS DU JAPON

Les industries textiles. — L'élevage du mouton

Nous faisons les emprunts suivants à une excellente étude du consul de France à Yokohama sur la situation actuelle de l'industrie au Japon :

Des capitaux considérables sont engagés dans les entreprises manufacturières. — Le Japon se préoccupe surtout de devenir une nation manufacturière et industrielle ; il réunit les conditions nécessaires pour atteindre ce résultat : abondance de matières premières, travail à bon marché, charbon, climat tempéré, intelligence et remarquable habileté manuelle des habitants.

Le capital consacré jusqu'à ce jour aux entreprises industrielles est très considérable. Au mois de mars de l'année dernière, il existait 580 compagnies manufacturières disposant d'un capital effectif de plus de 40 millions de yens soit environ au change conventionnel de 3 francs par yen 120 millions de francs. Or, depuis un an, le nombre de ces compagnies ainsi que le chiffre du capital souscrit ont augmenté dans la proportion de 20 o|o.

Pour se rendre immédiatement compte des progrès industriels réalisés par ce pays, il suffit de se rappeler qu'il y a quelque quinze ans le Japon n'exportait que la soie brute. Actuellement les manufactures de soie s'expédient en quantités considérables à l'étranger. Bien plus, les filés de coton (yarn) qu'au début on achetait exclusivement au dehors, sont manufacturés au Japon et même exportés ; de même beaucoup d'articles qu'on demandait à l'extérieur : parapluies, ombrelles, allumettes, savon, pendules, chapeaux, casquettes, pompes à bras, poudre, wagons, bière, etc., sont fournis presque entièrement par l'industrie locale, et certains d'entre eux sont envoyés à profusion dans les pays voisins. C'est la filature qui, sans conteste, a pris le plus d'extension. En ce moment fonctionnent plus de 50 établissements avec plus de 800,000 broches, ayant absorbé un capital de 12 millions de yens, soit 36 millions de francs. On peut dire sans exagération qu'ayant longtemps les filatures japonaises exporteront annuellement pour plus de 200 millions de yens (600,000,000 de francs). Les deux tiers des élèves de l'école industrielle de Tokio se destinent à la profession d'experts dans le tissage et la filature.

Création de deux fabriques de mousselines de laine. — Deux compagnies sont en voie de formation à Osaka et à Tokio pour la fabrication des mousselines de laine, au capital de 3,500,000 yens (10,500,000 fr.), un agent de la compagnie d'Osaka a été chargé d'acheter en France les machines nécessaires et d'y engager le personnel technique indispensable. Cette création est destinée à causer un très sérieux préjudice à notre commerce d'importation dont les mousselines de laines constituent les deux tiers.

Suppression des droits d'entrée sur la laine, de même que sur le coton égrené ou non égrené. — Le Gouvernement et les Chambres sont saisis d'une très importante proposition qui, d'ores et déjà, est assurée d'un plein succès. Un certain nombre de notables commerçants demandent la suppression des droits sur la laine à l'entrée. Les pétitionnaires exposent que les draps et autres manufacturés de laine qui viennent d'Europe en Extrême-Orient sont fabriqués avec de la laine provenant d'Australie, et que leur prix de revient est très élevé ; que si on abolissait les droits d'entrée qui frappent ces articles au Japon, on pourrait non seulement produire ici des lainages à bon compte, mais en exporter et faire ainsi concurrence aux similaires étrangers. Ils font remarquer avec raison que les motifs qui ont déterminé le Gouvernement à supprimer les droits d'entrée sur les cotons militent non moins énergiquement en faveur de la suppression du droit dont est grevée la laine.

Le Japon paie tous les ans à l'étranger des sommes considérables pour la laine, les draps, lainages, flanelles, etc. Pour la laine brute seulement, il a déboursé :

En 1893,	425,120 yens	(1,275,360 fr.) ;
En 1894,	567,197 yens	(1,701,591 fr.) ;
En 1895,	1,136,951 yens	(3,401,853) f.,

et pour la laine elle une moyenne annuelle de 400,000 yens (1,200,000 fr.)

La question de l'élevage du mouton. — Il y aurait donc un très grand avantage pour ce pays à produire la laine en quantité suffisante non seulement pour ses besoins mais pour ceux de l'étranger. Aussi la question de l'élevage du mouton est-elle à l'ordre du jour.

L'élevage se fait principalement dans le Hokkaido et dans les préfectures de Aomori, d'Akita, Iwaté, Gumma, Haraki, Chiba, Shidznoka, Siga, Nagasaki, Kagosima ; mais la production en laine est encore insignifiante, au point que la manufacture nationale de draps de Senju est obligée de demander à l'importation presque toute la matière qu'elle emploie.

La consommation en lainage, draps et flanelles devient de jour en jour plus importante au Japon ; c'est ainsi que, pour le drap seulement, elle saute de 640,000 yens en 1893 à 800,000 (2,400,000 fr.) l'année suivante. On ne connaît pas encore les résultats pour 1895 mais il est bien certain qu'en raison de la guerre et des besoins de l'armée, l'importation de cet article a beaucoup augmenté. Il ne s'agit là que du drap ; or l'importation de tous les autres dérivés de la laine est encore bien plus grande.

Pour ralentir et arrêter bientôt le mouvement des achats, les Japonais songent à pratiquer d'une manière plus méthodique l'élevage du mouton, à établir des filatures et des ateliers de tissage de la laine.

Au début, c'est-à-dire vers 1874-1875, l'élevage était absolument défectueux, soit que les moutons venus d'Amérique, d'Australie et de Chine ne pussent s'acclimater, soit que la méthode suivie fût mauvaise? Il n'est pas douteux qu'à l'heure actuelle les résultats sans être brillants, sont meilleurs et par suite plus encourageants. On a reconnu que le mouton est facile à élever plus spécialement dont le Hokkaido où il trouve l'alimentation qui lui convient, du foin excellent, des patates et en été de bons pâturages. La nourriture est d'un prix minime ; on a calculé à la bergerie de Chiba qu'un mouton coûtait en moyenne et par an pas plus de 0,993 ce qui fait par jour une dépense de 0,0027 à peine.

En outre, les moutons se reproduisent avec une surprenante rapidité et, dans les conditions climatériques appropriées, leur mortalité est rare. A ce propos, la bergerie de Chiba donne les chiffres suivants :

	Nés.	Morts ou abattus.	Excédent.
1878	1.510	476	1.034
1879	2.325	1.684	641
1880	1.472	495	977
1881	1.505	913	592
1882	1.253	1.239	14
1883	1.226	843	383
1884	1,344	705	639
1885	998	409	580

Ces huit années représentent une période d'essais, de tâtonnements ; aussi les progrès sont-ils médiocres. Au cours de la période subséquente, on constate une amélioration relative.

	Nés.	Morts ou abattus.	Excédent.
1890	290	33	257
1891	334	163	171
1892	326	115	211
1893	274	179	95
1894	364	134	234

La laine seule paie et au delà les frais d'entretien et d'administration ; ainsi, en 1894, les 743 têtes de Chiba ont produit, comme tonte, la somme de 1,175 yens 70 (3,527 fr. 10), c'est-à-dire 1 yen 582 par tête, ce qui donne, la dépense étant de 0 yen 993, un bénéfice net par tête de 0.589.

Quoi qu'il en soit, il est surprenant qu'on n'ait pas mieux compris, au Japon, la très grande utilité, au double point de vue agricole et économique de l'élevage du mouton.

RÉGIME

appliqué aux voyageurs de commerce et aux échantillons dans les pays d'Europe

Les *Annales du Commerce extérieur*, organe du Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et Télégraphes de France, consacre sa dernière livraison à l'exposé complet du régime auquel sont soumis les voyageurs de commerce et les échantillons dans les divers pays.

Nos industriels ont le plus grand intérêt à connaître le régime appliqué à leurs voyageurs dans les divers pays d'Europe.

Nous allons résumer ici les principales dispositions qui leur sont applicables.

ALLEMAGNE

Les voyageurs de commerce appartenant à un pays qui jouit en Allemagne du traitement de la nation la plus favorisée (tel est le cas pour la Belgique) doivent être porteurs d'une carte de légitimation.

Ils sont exempts en Allemagne des impôts afférents à l'exercice de leur profession, à la condition de prouver que leurs commettants payent ces impôts dans leur pays.

Echantillons. — Ils n'ont que le droit de faire des achats ou de rechercher des commandes, et ne pourront porter avec eux que des échantillons. Ces échantillons sont admis en franchise des droits d'entrée et de sortie, à la condition que, s'ils n'ont pas été vendus, ils soient réexportés dans un délai fixé à l'avance et que l'identité des objets importés et réexportés ne soit pas douteuse, quel que soit le bureau par lequel ils passent à leur sortie.

La réexportation des échantillons devra être garantie soit par le dépôt du montant des droits de douane, soit par cautionnement.

ANGLETERRE

Il n'existe aucune réglementation s'appliquant aux voyageurs de commerce ceux-ci, quelle que soit leur nationalité, sont autorisés à exercer leur profession sans avoir à payer aucun droit.

Echantillons. — Les articles sujets à des droits, employés comme échantillons, sont admis en franchise de droits moyennant l'accomplissement des formalités destinées à assurer leur réexpédition ou leur mise à l'entrepôt. Chaque échantillon devra, autant que possible, être marqué d'une estampille ou avoir un cachet attaché.

AUTRICHE-HONGRIE

Il résulte du traité du 6 décembre 1891, entre l'Autriche-Hongrie et la Belgique, que les voyageurs de commerce belges peuvent exercer leur profession en Autriche-Hongrie à la condition d'être munis d'une carte de légitimation. Cette carte de légitimation, une fois établie par l'autorité belge, n'a pas besoin d'être légalisée par les autorités consulaires austro-hongroises.

Echantillons. — Les objets passibles d'un droit d'entrée qui servent d'échantillons et qui sont importés par des commis-voyageurs, seront admis en franchise temporaire, moyennant les formalités de douane nécessaires pour en assurer la réexportation ou la réintégration en entrepôt.

Le payement du droit de douane pour les échantillons doit être effectué au comptant lors de l'entrée ou complètement assuré par un nantissement.

La réexportation peut avoir lieu par un autre bureau de douane que celui de l'entrée.

BULGARIE

Les voyageurs de commerce doivent être munis d'une *carte de légitimation industrielle*, qu'ils seront dans l'obligation de présenter à l'une des Chambres de commerce, à Sofia, Varna, Routschouck, Philippopoli, pour être admis à faire des opérations dans la Principauté.

Echantillons. — Les articles passibles d'un droit d'entrée introduits comme échantillons ont droit, moyennant l'accomplissement des formalités de douane nécessaires pour en assurer la réexportation, à la restitution des taxes d'entrée.

Aucun impôt n'est perçu sur les échantillons qualifiés *sans valeur*.

DANEMARK

Les voyageurs de commerce sont astreints à une patente de 160 krônen (222 fr. 24), qui s'accroît d'un droit additionnel de 80 krônen (111 fr. 12) pour chaque maison représentée en plus.

La patente, dont la durée est d'un an, pourra être renouvelée à son expiration pour un an encore.

Le voyageur de commerce doit présenter, en arrivant au premier bureau de douane, un certificat des autorités du lieu de sa résidence établissant qu'il voyage pour son compte ou pour celui d'une ou de plusieurs personnes.

Le préposé des douanes remet une patente qui doit être présentée par le voyageur au chef de police de la localité où il veut faire des affaires.

Défense lui est faite de vendre ailleurs qu'à Copenhague et dans les villes municipales.

Echantillons. — Les échantillons payent les droits afférents à la marchandise et doivent être présentés, sous peine de confiscation, à l'officier de la douane.

Les taxes perçues sont restituées en cas de réexportation des échantillons dans les trois mois. Le voyageur est tenu de présenter son certificat pour obtenir cette restitution.

La demande de remboursement du droit d'entrée déjà acquitté sera écrite sur un papier timbré, coût : 65 œre (91 centimes).

ESPAGNE

En vertu de l'article 6 du traité du 31 mars 1894, entre la Belgique et l'Espagne, les voyageurs de commerce belges peuvent, à la condition d'être munis d'une carte de légitimation, voyager librement en Espagne et y prendre des commandes sur échantillons, sans avoir à payer aucune espèce de contribution.

Echantillons. — Les commis voyageurs des pays ayant une couvention avec l'Espagne ou jouissant du traitement de la nation la plus favorisé, peuvent introduire leurs échantillons en franchise temporaire d'un an, en se conformant aux formalités prescrites par les ordonnances des douanes. (Décret du 15 octobre 1894).

Lorsque le voyageur (de commerce demande l'application du tarif réduit à ses échantillons, ceux-ci doivent être accompagnés d'un *certificat d'origine*.

GRÈCE

Echantillons. — Les échantillons sans valeur sont exempts de droits d'entrée.

Cependant, s'ils ont une valeur permettant de les utiliser en tout ou en partie dans le commerce, il est permis, sous les restrictions du transit, de les retirer des magasins de la douane après qu'on se sera assuré de l'identité de chaque échantillon au moyen d'une marque qui sera apposée par la douane et que l'on aura donné une garantie suffisante pour le payement des droits d'entrée pour le cas où ils ne seraient pas réexportés, dans un délai de trois mois du même port ou d'un autre port dont l'exportation est permise.

ITALIE

Les voyageurs de commerce belges voyagent en Italie pour le compte d'une maison établie en Belgique, sont exempts de toute taxe et assimilés à leurs confrères italiens, moyennant la présentation d'une carte de légitimation industrielle délivrée par les autorités belges.

Cependant, jusque dans ces derniers temps, ce document d'identité n'a jamais été réclamé par l'administration italienne. Il semble même entrer dans les intentions du gouvernement italien de ne pas tenir compte de cette dernière convention et de laisser aux intéressés toute liberté de vaquer à leurs affaires sans les astreindre à la moindre formalité.

Echantillons. — Les échantillons dont les voyageurs de commerce sont munis sont, aux termes de l'article 16 du décret royal du 17 novembre 1897, exempts de tous droits d'entrée, lorsqu'il s'agit d'échantillons sans valeur destinés à représenter les objets dont ils sont les spécimens.

Dans le cas contraire, ils acquittent le droit afférent à la marchandise dont ils sont composés.

(A suivre).

COTONS

(Dépêche communiquée par M. LEON CLERC)

Liverpool, 23 juin, 1 h. 34

Ventes : 10.000 balles. Marché calme, mais soutenu. Acheteurs.

Janvier-Févr.	3 43 0/0	Juillet-Août	3 54 0/0
Février-Mars	3 44 0/0	Août-Sept	3 50 0/0
Mars-Avril	3 45 0/0	Sept-Octobre	3 46 0/0
Avril-Mai		Octobre-Nov.	3 43 0/0
Juin	3 56 0/0	Nov.-Décemb.	3 42 0/0
Juin-Juillet	3 55 0/0	Déc.-Janvier	3 42 0/0

Havre, 22 juin.

(De notre correspondant particulier)

Cotons. — Nous avons eu ce matin un marché excessivement calme pour le disponible; les prix restaient cependant sans changement et le low-middling New-Orléans devait toujours se voir à 48 1|2. A terme la cote a été laissée sans changement, ensuite on a pu obtenir parfois à 12 c.1|2 de moins; mais vers midi on était plutôt revenu à la cote.

Cet après-midi on a noté un peu plus d'affaires en disponible à prix sans changement pour les Amérique.

Le terme est en baisse de 1|8 sur la cote de ce matin. New-York venant en assez forte baisse et les dépêches ultérieures de Liverpool donnant 6|128 de baisse pour les futurs, on était, ici, vendeurs à 25 cent. au-dessous de la cote.

En disponible on a noté 208 balles.

A terme on a coté 2,400 balles

A Liverpool, aujourd'hui, ventes 10,000 balles en disponible à prix sans changement. Le terme est en baisse de 2|128; calmes.

New-Orléans, 20 juin.

(Rapport du « Financial Chronicle »)

Les avis ne sont généralement pas favorables. Dans les Etats de côte de l'Atlantique, dans l'Alabama et dans certaines portions du Mississippi la pluie est tombée d'une manière générale, mais ailleurs, le temps a été généralement sec et il faudrait de la pluie. Le coton est signalé comme se détériorant sous l'influence du temps sec et frais qu'il fait en ce moment dans certaines portions du Tennessee et de l'Arkansas. Il y a des avis de dommages par les insectes dans des portions de la Caroline du Sud.

Les délivraisons des plantations s'élèvent cette semaine à 7,000 balles contre »,»»» balles la huitaine précédente et 11,000 en 1895. La quantité de coton à bord, mais pas encore expédiée, comporte 30,000 balles, dont 7,000 balles pour le R.-U., 1,000 pour la France et 27,000 pour les autres pays du Continent.

	1896 — Balles	1895 — Balles
Recettes dans les ports	5.174.000	7.532.000
» par voie de terre	823.000	1.093.000
» p' la consom. du Sud	786.000	668.000
Excéd. des stocks à l'intérieur	81.000	15.000
Total	6.864.000	9.607.000

Quantité en vue cette semaine	29.000	20.000
Pris pour les filatures du Nord depuis 1er sept.	1.572.000	1.980.000

MOUVEMENT MARITIME

ARRIVAGES

POINTE-A-PITRE, 20 juin. — *Labrador*, s., de Saint-Nazaire.

SAINT-NAZAIRE, 22 juin. — *Versailles*, s., de Colon.

SOUTHAMPTON, 21 juin. — *Paris*, s., de New-York.

STOCKHOLM, 21 juin. — *Rex*, s., du Havre.

DÉPARTS

DE COLON, 22 juin. — *France*, s., pour Bordeaux et escales.

DU HAVRE, 20 juin. — *Corditteras*, s., pour La Plata.

21 juin. — *Concordia*, s., pour Lisbonne, Rio-Janeiro et Santos.

22 juin. — *Berthe*, s., pour Celle et Marseille.

DE RIO-JANEIRO, 21 juin. — *California*, s., pour Buenos-Ayres.

DE SAINT-RAPHAEL, 21 juin. — *Emile*, s., pour Alger et Saint-Pétersbourg.

A la librairie du « Journal de Roubaix ». — Traditions culinaires, l'art de manger toutes choses à table — par la baronne STAFFE. 41420

Bourse commerciale de Paris du 23 juin 1896

	Ouv.	Clôt.		Ouv	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Alcool			**Avoines**			**Farines**		
Cour	31 .	31 25	Cour.	15 40	15 50	Cour.	40 15	40 .
Proch.	31 ..	31 25	Proch	15 65	15 65	Proch	40 35	40 05
4 chan	34 ..	31 .	J.-Août	15 65	15 65	J.-Août	40 35	40 15
4 der	34 25	31 2	4 dern.	15 35	15 .5	4 dern	40 25	40 15
Blés								
Cour	20 40	20 40	**Lin**			Corbeil	45 ..	45 ..
Proch	19 70	19 55	Cour.	47 50	47 25	**Sucres**		
J.-Août	19 55	19 35	Proch	47 25	47 25	Cour.	29 25	29 25
4 dern	19 60	18 60	4 mai	47 25	47 25	Proch	29 37	29 37
	..	..	4 der.	47 ..	47 ..	J-Août	29 50	29 50
Seigles			**Colza**			4 octo	29 87	30 ..
Cour.	11 ..	10 90	Cour.	53 75	53 50	Roux.	34 50	38 ..
Proch	11 ..	11 ..	Proch	54 ..	53 75	Raffin.	100 50	100 ..
J.-Août	11 ..	11 ..	4 mai	53 75	53 50	Circulat.	..	..
4 dern	11 ..	11 ..	4 der.	54 ..	53 75			

LE HAVRE, 22 mai. — *(Cote de la Clearing-House)*

COTONS					
Janvier	43 25	Mai	..	Septembre	44 50
Février	43 40	Juin	44 60	Octobre	43 93
Mars	..	Juillet	44 50	Novembre	43 25
Avril	..	Août	44 50	Décembre	43 ..
CAFÉS					
Janvier	67 25	Mai	..	Septembre	70 ..
Février	67 25	Juin	70 25	Octobre	69 ..
Mars	..	Juillet	70 75	Novembre	68 25
Avril	..	Août	70 75	Décembre	68 ..

PARIS-LA-VILLETTE — 22 juin

VIANDE NETTE

Qualit	1re	2e	3e	Prix extrêmes
Bœufs	1.54	1.44	1 34	1 24-1.60
Vaches	1.52	1.42	1.32	1 22 1.56
Taureaux	1.26	1.16	1.06	1.00 1 30
Veaux	1.80	1.60	1.70	1.10 1.85
Mouton	1.92	1 82	1.72	1.60 2.06
Porcs	1.05	1 04	0.92	0.90 1.12

Le directeur-gérant ALFRED REBOUX

Imp ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix

MARCHÉS A TERME

Cours du 23 Juin 1896

LAINES PEIGNÉES

MOIS DE LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — Type unique — Cote précédente	Cote du jour	Peignés d'Australie — Type A B — Cote précédente	Cote du jour	LEIPZIG (par télégraphe) — Type Buenos-Ayres B d'Anvers — Cote précédente	Cote du jour
					MARKS	MARKS
Janvier	4 325	4.20	.....	.....	..	..
Février	4.325	4 30	.....	.....	3 40	3 40
Mars	4 35	4 325	.....	.....	....	..
Avril	4 35	4 325	.....	.....	3 40	3 40
Mai	.....	.....	.....	.....	..	..
Juin	4.35	4 35	.....	.....	3 275	3 275
Juillet	4 35	4.325	.....	.....	..	..
Août	4.35	4 325	.....	.....	3.30	3.30
Septembre	4 35	4 30	.....	.....	..	..
Octobre	4 35	4.30	.....	.....	3 325	3 325
Novembre	4 35	4 30	.....	.....	..	..
Décembre	4 35	4 325	.....	.....	3 375	3 375

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS DE LIVRAISON	ANVERS (par télégraphe) — Peignés Buenos-Ayres Allemand B — Cote précédente	Cote du jour	ANVERS (par télégraphe) — Suint de La Plata Type C — Cote précédente	Cote du jour	LE HAVRE (par télégraphe) — Buenos-Ayres Prima bonne courante 36 0/0 — Cote précédente	Cote du jour
Janvier	4 125	4 10	1 265	1 265	1.30	1 30
Février	4 125	4.10	1 275	1 275	1.32	1 32
Mars	4 15	4 125	1 28	1 28	1.32	1.32
Avril	4 15	4.125	1 285	1 285	.....	..
Mai	4 175	4.15	1.29	1.29	..	..
Juin	4.05	4 025	1.225	1.225	1 27	1.27
Juillet	4 05	4.025	1.225	1 225	1 27	1.27
Août	4 075	4 05	1.235	1 237	1 275	1 275
Septembre	4 075	4.075	1.245	1 24	1.28	1 28
Octobre	4 075	4 075	1 25	1.25	1 285	1 285
Novembre	4.075	4 075	1 255	1 255	1.29	1.29
Décembre	4.10	4.075	1 26	1.26	1 295	1.295

OPÉRATIONS

ROUBAIX-TOURCOING

Tendance calme

Type unique	Juin	.....	»	...
	»	.....	»	...
	»	.....	»	...
	»	.....	»	...
	Juillet	10 000	»	4.325
	»	.....	»	...
	»	.....	»	...
	Août	.....	»	...
	»	.....	»	...
	»	.....	»	...
	Septembre	15 000	»	4 30
	»	.....	»	...
	»	.....	»	...
	Octobre	5 000	»	4 30
	»	.....	»	...
	»	.....	»	...
	»	.....	»	...
	Novembre	15.000	»	4 30
	»	.....	»	...
	»	.....	»	...
	Décembre	20 000	»	4 30
	»	25 000	»	4 325
	Janvier	10.000	»	4 30
	Février	.....	»	...
	Mars	.....	»	...
Type A B	»	.....	»	...
	Avril	.....	»	...
	Avril	.....	»	...
	Mai	.....	»	...
	TOTAL	100 000 k.		

ANVERS

Tendance à peine soutenue

Type B	Janvier	.....	k.	...
	Février	30 000	»	...
	Mars	.....	»	...
	Avril	5 000	»	...
	Mai	.....	»	...
	Juin	.....	»	...
	Juillet	6 000	»	...
	Août	.....	»	...
	Septembre	.....	»	...
	Octobre	.....	»	...
	Novembre	.....	»	...
	Décembre	40.000	»	...
	TOTAL	81 000 k.		

En suint, on a traité 600 balles.

LEIPZIG

Tendance soutenue

TOTAL ..... k.

Annonces Légales

Les créanciers de M. Jules Delory, négociant en fournitures de modes, à Roubaix, sont invités à se réunir le 30 juin 1896, à 11 heures, au tribunal de commerce de Roubaix, salle des créanciers, pour la vérification de leurs créances. Ceux qui n'ont pas encore effectué la remise de leurs titres et bordereaux, sont invités à les déposer dans le délai de quinzaine au greffe du tribunal de commerce ou dans les mains du liquidateur. 41030d

Immeubles à vendre

Etudes de Me DE BEAUMONT et PONTICOURT, notaires à Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais).

A VENDRE

par suite de licitation

En l'étude de Me DE BEAUMONT, notaire.

Le mardi 7 juillet 1896. 2 heures précises après-midi,

UN

Hôtel

connu sous le nom de :

Grand Hôtel Christol et Bristol

situé à Boulogne-sur-Mer, place Frédéric Sauvage, n° 14, à proximité de la gare et des paquebots.

Ensemble le mobilier, les marchandises et la clientèle en dépendant.

Mise-à-prix du tout 200,000 fr.

S'adresser pour tous renseignements à Me DE BEAUMONT et PONTICOURT, notaires, ainsi qu'à Me FLAMENT et DUFOUR, avoués à Boulogne-sur-Mer. 8045

MALO-LES-BAINS

Avenue Aboul, près du Casino

VILLA

RICHEMENT MEUBLÉE

7 chambres, écurie, remise, à louer pour les mois de juillet, août et septembre, ensemble ou séparément.

VILLA

contiguë

sans écurie, à louer pour les mêmes époques, 6 chambres, salon, salle à manger, etc.

S'adresser à Malo, Villa André, avenue Aboul, ou à Lille, 103, boulevard de la Liberté. 7773

Immeubles à louer

MAISONS A louer maisons avec jardin, au prix de 1,300 fr., 1,400 fr. et 3,000 fr., situées au boulevard d'Armentières, nos 6 à 52. S'ad. 49, rue de Lorraine, à Roubaix. 7866—41069

HEYST-SUR-MER

A louer villa meublée, centre de la digue, cinq chambres à coucher avec 7 lits, deux mansardes avec 4 lits : juillet 600 fr., août 1,100 fr. et septembre 600 fr. S'ad. — à M. le comte de Hemricourt, à Ayl (Luxembourg-Belgique). 7454—41063

CAMPAGNE On demande à louer une maison de campagne, située près d'une ligne de tramway. Envoyer prix et conditions au bureau du journal, aux initiales S. B. 41018

Appartements-Chambres à louer

Publicité économique : Chaque mention d'une ligne de ce tableau se paie vingt centimes ; six jours : un franc ; quinze jours : deux francs ; un mois : trois francs. Ce tableau est publié dans les deux éditions du « Journal de Roubaix » (soir et matin).

Chambre garnie, 4, rue d'Isly.

Belles chambres garnies, 88, rue de Lille.

Chambre garnie, 46, rue de l'Alma.

ENSEIGNEMENT

AUX PARENTS Pension « Beverley » Londres Barnes. Reçoit jeunes gens désirant apprendre l'anglais. Vie de famille. Stevens, directeur. 41236—940

DEMANDES & OFFRES D'EMPLOIS

EMPLOYÉ marié, 30 ans, actif, intelligent, au courant de la composition des tissus de l'ourdissage encollage, des écritures, ayant rempli pendant deux ans l'emploi de directeur de tissage, désire changer. — Ecrire poste restante, Roubaix, aux init. M.G.S.153. 41952

AVIS à Messieurs les Retordeurs et Industriels. M. Augustin Fouvez, rue de Tourcoing, 131 bis, Roubaix, à l'honneur de porter à leur connaissance qu'il vient d'avoir construit un métier continu à retordre de 320 broches, commandes à côtés indépendants et vitesse variable, commande de broches par engrenages. Les principaux organes de tellerie sont à graisseurs continus. Ce métier est visible en marche chez un industriel. 7478—41061

ATELIER de constructions mécaniques. — On demande un chef d'atelier connaissant le dessin et capable de diriger un atelier en pleine activité. Bonnes références exigées. Ecrire au bureau du journal, aux initiales K. D. 42048—8045

CONTRE-MAITRE Une importante maison du Nord demande un contremaître de gill-box. Bons appointements. On donnerait la préférence à un homme ayant occupé cet emploi, chez un teinturier en peigné, inutile de se présenter sans de bonnes références. Réponse au bureau du journal, sous les initiales K. G. 8069—41026

AVIS AUX FABRICANTS Un chef de fabrication désire donner des leçons de composition et décomposition, rentrage, montages et préparation pratique, à domicile. Prendre l'adresse au bureau du journal. 19014—7990

Contre-Maître de Préparation On demande, pour filature de coton, un bon contre-maître de préparation. — Envoyer références au bureau du journal, aux initiales M. A. 7191—41929

UNE DAME veuve, au courant du ménage et de la cuisine, désirerait se placer avec personne seule ou ménage sans enfant. — Prendre l'adresse au bureau du journal. 41998

EMPLOI Bon employé-comptable, muni d'excellents certificats, demande place. Prendre l'adresse au bureau du journal. 8022—42021

BRUXELLES (tissus) Maison de gros désire s'adjoindre représentation à la commission d'un bon fabricant article robe. Ecrire au bureau du journal, aux initiales A. K. S. 6631—41886

REPRÉSENTATIONS Maison de Londres, avec grandes relations d'exportation, magasins et locaux, au centre de la cité, désire quelques bonnes représentations de divers articles. S'ad. à Fluck Goodman et Co, Albion Buildings, Aldersgate, Londres. 41916

Filature de laine cardée Homme sérieux, dans toute la force de l'âge, ayant fait ses preuves dans d'importantes maisons, demande un ou plusieurs commanditaires. — Réponse au bureau du journal, aux initiales I. M. A. 41023—7497

Importante Maison Vins demande agents ayant clientèle G. L. 221, Chartrons, Bordeaux. 41927—757

JOURNÉES Une bonne lingère-couturière demande des journées. Ecrire au bureau du journal, aux initiales B.B.7963-42006

JOURNÉES Une personne demande des journées pour cirer, nettoyer et lessiver. — S'ad. rue de France, 61, Roubaix. 42036d

JOURNÉES Jeune femme, ayant servi dans bonnes maisons, demande des journées pour cirer, nettoyer et lessiver. — S'ad. rue de France, 61, Roubaix. 42036d

AVIS DIVERS

Cie DU GAZ DE ROUBAIX POUR L'ÉCLAIRAGE le Chauffage et la Force motrice

BAISSE DE PRIX

Sulfate d'ammoniaque pour engrais, garanti contenant 20 à 21 0/0 d'azote, 25 fr. les 100 kilos. Par quantité supérieure à 1,000 kilogs le prix est réduit à 24 francs. Payement comptant.

Cendres de coke pour calorifères, 30 centimes l'hectolitre.

Cendres pour fabrication du mortier et allées de jardin 10 centimes l'hectolitre.

Machefers de 1re qualité de chariot à 2 chevaux, 4,00 ; à 1 cheval, 0,50.

S'adresser rue de Tourcoing, 58, à Roubaix, ou à l'Usine à Gaz de Croix. 92900—10085

VOULEZ-VOUS DES BONS VINS garantis purs des BONS CRUS de la Gironde

Adressez-vous à M. Emile DUBEN, à Castillon, près Saint-Emilion (Gironde). — Expéditions directes du vigneron au consommateur.

Prix très modérés.

Envoi d'échantillons sur demandes 5923—41030

Pour le prix de fr. 2.25 contre remboursement, vous recevrez un très bon accordéon à concert, avec mes nouveaux clavier à pistons de sûreté (brevetés). Je garantis qu'ils ne sont pas perclus et qu'ils ne se rompront pas pendant dix ans. Cet accordéon a 40 touches, 2 registres, 2 basses, 2 soufflets doubles, fine garniture complète, coins nickel, bordure baguette en même métal, clavier découvert, 2 chœurs, 33 cm. Instrument remarquable. Tous les acheteurs reçoivent gratis une méthode par laquelle ils sont en état d'apprendre à jouer eux-mêmes l'accordéon sans connaître les notes. Emballage gratis. Port : fr. 1.25. Celui qui veut payer fr. 9.50 recevra le même instrument de 3 registres et de 3 chœurs.

Heinrich Suhr, à Neuenrade (Allemagne). 41868

A L'OCCASION DES FÊTES FAITES VOS ACHATS AU DÉTAIL CENTRAL des VINS et SPIRITUEUX 104, Grande-Rue, 104 ROUBAIX

C'est le plus joli, le plus coquet, le mieux approvisionné et vendant le meilleur marché.

FORTES REMISES

Allez-y... vous y retournerez

GRAINES potagères, fourragères, de fleurs, de mes cultures. Ancienne maison DELBE